

Première publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: **Cansimag S.A., Ecublens**
2.

Nom et siège de la société anonyme reprenante: Roland Morat SA, Morat
3.

Décision par: l'assemblée générale extraordinaire
4.

Date de la décision: 07.05.2004
5.

Echéance de préavis des créances: **11.08.2004**
6.

Adresse pour la déclaration des créances: Beat Frey c/o Valora Holding AG, Bahnhofplatz 10, 3011 Bern
7.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
8.

Remarques: Conformément à l'art. 748 ch. 6 CO et l'art. 745 al. 3 CO, la société se réserve le droit de procéder à une répartition anticipée des actifs.

Lemann, Walz & Partner, Advokatur und Notariat
30018 Bern 18

(02348282)